

DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE PUYVALADOR

Séance du 04 Octobre 2022

Séance du	04/10/22
Convocation du	27/09/22
Présents	06
Absents	01
Procuration	01



- Pris part à la délibération : Pour 07 Contre 00 Abstention 00

**Présents** : Mme FICHES Jasmine, Mr MARIN Daniel, Mr MILLAN Bernard, Mr OTTAVI Serge, Mr SEMPERE Daniel, Mme VEYSSADE Patricia.

**Absent** : Mr BRUNET Laurent

**Procuration** : Mr Laurent BRUNET a donné procuration à Mr MARIN Daniel.

**Secrétaire de Séance** : Mr SEMPERE Daniel

L'an deux mille vingt-deux et le quatre octobre à quatorze heures sept minutes, le conseil Municipal de la commune de Puyvalador, s'est réuni dans le lieu habituel, sur convocation, sous la présidence de Mr Daniel MARIN, Maire.

**Objet : Recours assurance GENERALI**

Monsieur le Maire informe qu'un agent communal a eu un incident avec son véhicule personnel en se garant, pour pouvoir prendre ses fonctions, sur une place de parking située à côté de l'Eglise de Puyvalador où la neige du toit de l'Eglise est tombé sur le toit de son véhicule. Un constat a été alors établi mais l'assurance de la Commune, GROUPAMA, a exclu ce sinistre des garanties assurées.

L'assurance GENERALI de cet agent a prit en charge la facture du GARAGE MICHEL COSTA à SAILLAGOUSE et adresse désormais un recours à la Commune pour se faire rembourser le montant des réparations soit la somme de 2 086,89€

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

Le conseil Municipal décide de consulter l'avocat de la Commune pour la circonstance.

Il donne tous pouvoir à Monsieur le Maire ou à défaut ses adjoints de signer tous les documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme au registre des délibérations.



Le Maire, Daniel MARIN